

O.C.C.E. ET ADMINISTRATION

Parmi les critiques que nos amis de l'I.C.E.M. adressent à l'O.C.C.E., l'une de celles qui revient le plus fréquemment concerne les rapports de l'Office et de l'Administration. On nous cite le cas d'administrateurs qui ont été imposés comme responsables de l'O.C.C.E. sans aucune vocation coopérative, et on donne pour exemple des départements où la présidence de l'O.C.C.E. est attribuée systématiquement à telle circonscription, la responsabilité d'autres œuvres étant attribuée de la même manière à d'autres circonscriptions.

Nous sommes bien d'accord avec l'I.C.E.M. pour déplorer de telles pratiques qui ont le plus souvent pour conséquence de substituer au rôle d'animation qui devrait être celui de tous les responsables O.C.C.E. un rôle de gestion administrative, et qui mettent parfois dans l'embarras des hommes dont c'est le droit le plus absolu d'avoir des conceptions pédagogiques différentes des nôtres.

Nous nous trouvons là en présence d'une conception administrative du rôle de l'O.C.C.E. : il s'agit de faire fonctionner une section comme on fait fonctionner un service ou un bureau.

Le malheur est que les situations sont fondamentalement différentes. L'enseignant, à son poste, est tenu de se plier à un certain nombre de règles applicables à tous, il se conforme à des règlements, il reçoit des directives. Le maître coopérateur exerce sa liberté d'initiative et sa responsabilité pédagogique, dans le cadre administratif, certes, mais en fonction d'options éducatives qui lui appartiennent en propre. Il met en œuvre telle organisation de sa classe, donne une structure institutionnelle à la coopérative ou la laisse vivre et s'organiser selon les vœux des élèves, il a recours à des techniques de travail (techniques Freinet, par exemple), il établit avec ses élèves des relations éducatives de types divers. En outre, le maître coopérateur confronte avec ses collègues son expérience, les résultats de ses activités, et cherche avec eux à élaborer sinon une doctrine commune du moins un ensemble de principes pédagogiques communs.

Il est bien évident que cette attitude de recherche, que cette réflexion libre et permanente sur la vie et le travail de la classe supposent et exigent un climat de liberté et de confiance, en dehors de toute hiérarchie. Cela signifie que les responsables d'une

section de l'O.C.C.E. doivent être d'abord des militants, et qu'au sein de la section seules les fonctions qu'ils sont amenés à y assumer les distinguent des autres militants et leur donnent une situation ou un statut particulier.

On voit bien alors que des administrateurs, quels qu'ils soient et quelle que soit leur situation administrative, ont leur place à l'O.C.C.E. et qu'il est non seulement possible mais vivement souhaitable qu'ils assument dans la section des responsabilités d'animation et lui apportent le support dont elle a besoin. Disons-le : à nos yeux, être administrateur n'est pas une tare, et nous nous réjouissons de voir en nombre sans cesse croissant des inspecteurs départementaux et des inspecteurs d'académie porter un intérêt toujours plus grand et toujours plus actif à la coopération. Il arrive que les hasards de leur carrière soient à l'origine de leur découverte de la coopération, mais bien souvent, partis d'une situation administrative de fait, ils deviennent rapidement d'authentiques militants.

Ajoutons pour conclure que nous devons à coup sûr accepter de jouer le jeu : dans la mesure où nous demandons aux administrateurs de renoncer à leur statut lorsqu'ils sont dans la section, nous devons éviter de nous appuyer sur leur situation pour obtenir certains avantages ou certaines facilités. Cette séparation nette étant admise, il n'en demeurera pas moins vrai qu'une plus grande compréhension de notre esprit, de nos objectifs pédagogiques et de nos méthodes de travail sera acquise et elle ouvrira la voie à une véritable coopération entre l'administration et les militants rassemblés au sein de l'O.C.C.E.

Les revues

CHOUETTE

Journal mensuel des Jeunes Amis des Animaux (2 F)
Abon. : jeunes : 15 F. adultes : 20 F
Renseignements et abonnements :
Jean-Paul WIEDEM
6, rue Harpignies, Paris 20°.

Nous nous limiterons aux deux derniers numéros parus, celui de décembre 1971 et celui de janvier 1972.

Chaque numéro comporte des rubriques habituelles :

- Les renseignements concernant l'organisation du Club des JAA.
- Le courrier du vétérinaire.
- Le journal de nos amis chiens et chats, récits qui relatent des expériences ou des observations vraies.
- Une page d'annonces destinées aux jeunes (correspondance, échanges, etc.)
- Une page consacrée aux « livres que nous avons aimés ».

En plus de ces rubriques, le journal offre des articles *toujours accompagnés de photos* et traitant du problème des animaux et de la nature, avec toutes les ramifications que cela recouvre...

Le numéro de décembre présente la fin d'une série intitulée *Rapaces, nos prodigieux amis* et traite du vautour fauve.

On y apprend aussi comment les jeunes de la Loire ont de leurs mains bâti leur chalet ; étudiants, écoliers, apprentis et ouvriers ont côte à côte peiné durant seize mois pour édifier la « Grange aux Chouettes ».

On peut y voir et apprécier le travail de nettoyage réalisé par les jeunes de Melun partis en guerre contre les ordures...

Le numéro de janvier est plus spécialement axé sur la chasse... Je ne citerai que les titres :

Chasseur et protecteur de la nature ? (par notre collègue Roger Saignol, président des JAAN).

Quelle différence y a-t-il entre un écureuil et un garçon dans un arbre ?

En chassant, l'homme reprend sa place dans le cycle de l'équilibre naturel... (article écrit par un non chasseur).

La chasse sans tuer (six pages sur la chasse photographique).

Claude MAGOT